

Risques humains au travail : prévenir et (ré)agir

CIP-650-123-23.02

Partenaires



Lieu

Ch. des Lovières 13, 2720 Tramelan

Durée

2 journées complètes, soit 16 périodes de 45 minutes (12h00)

Dates

Du 24.08.2023 au 25.08.2023

Introduction

Les entreprises font face à des impératifs économiques toujours plus contraignants. Dans ce contexte, les exemples de collaborateurs en souffrance se multiplient et les responsables ne peuvent ignorer l'existence des risques psychosociaux et leurs conséquences : présentéisme, épuisement, absences, conflits, harcèlement, etc. La santé et le bien-être des équipes doivent donc être préservés, tout en maintenant la performance.

Que faut-il mettre en place et qui faut-il impliquer pour prévenir ces risques humains ?

Ce séminaire apporte des outils concrets pour identifier et analyser les signaux envoyés par les collaborateurs et implanter durablement un management responsable.

Horaire

De 08:30 à 16:30

Animation

Formateur/trice et consultant/e senior de l'Ismat Consulting SA

Public cible

Ce séminaire est particulièrement adapté à toute personne occupant ou souhaitant occuper un poste :

- | d'encadrement (manager d'équipe)
- | de direction (leader)
- | de gestion des RH (DRH, spécialiste RH, responsable santé-sécurité)

Objectifs

- | Découvrir les conséquences du mal-être au travail sur la santé, la performance et le climat de travail
- | Détecter les signaux d'alerte au sein d'une équipe et agir rapidement
- | Endosser sa responsabilité de manager ou de RH face aux risques d'atteinte à la santé des collaborateurs sur la place de travail
- | Aligner les politiques RH avec les obligations légales en matière de santé au travail
- | Responsabiliser les collaborateurs dans leur propre prise en charge santé

Contenu

- | Conséquences des relations et de l'environnement professionnels sur la santé physique et psychique des collaborateurs

- | Signes d'alerte envoyés par les collaborateurs et principales erreurs commises par l'encadrement ou l'entreprise
- | Analyse des risques, pour l'équipe ou pour un collaborateur, en lien avec les personnes, le métier, l'entreprise
- | Entretiens préventifs, en équipe ou en face à face, et mesures pour gérer les situations à risques
- | Acteurs de la prévention et gestion des risques humains - Répartition des rôles
- | Définitions et analyses de situations types (présentisme , burnout, conflits, mobbing, harcèlement, etc.)

Reconnaissance	Une attestation CIP sera remise une fois le séminaire terminé, pour autant que ce dernier ait été suivi dans son intégralité.
Prix	CHF 890.- comprenant la formation, le support de cours, l'eau minérale en salle et les repas de midi (eau minérale et café inclus).
Renseignements	CIP Ch. des Lovières 13 2720 Tramelan T 032 486 07 48 management@cip-tramelan.ch
Nombre de participants	Maximum 14 (les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée)
Délai d'inscription	10.08.2023
Inscription	En ligne ou au moyen du bulletin d'inscription ci-joint. Une invitation à participer au séminaire sera envoyée après le délai d'inscription. Durant la période de votre formation au CIP, notre hôtel-restaurant est à votre disposition et vous bénéficiez d'un prix préférentiel sur les chambres.



Risques humains au travail : prévenir et (ré)agir

CIP-650-123-23.02

À remplir en caractères d'imprimerie, SVP

- M.
- Mme

Nom

Prénom

Rue et N°

Date de naissance

NPA et Localité

Tél. privé

Adresse courriel

Tél. professionnel

Employeur (adresse complète)

Activité professionnelle

Langue maternelle

Prix CHF 890.- comprenant la formation, le support de cours, l'eau minérale en salle et les repas de midi (eau minérale et café inclus).

Facture à envoyer à

- moi-même mon employeur

Cochez la case pour suivre l'actualité de nos formations au moyen de notre newsletter « CIP Formation » !

Conditions d'annulation

1. Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un retrait d'inscription jusqu'au délai d'inscription n'entraîne aucuns frais.
3. Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne des frais d'annulation calculés comme suit :
 - 3.1. Lorsque l'annulation nous parvient plus de 7 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 40 % du prix du cours.
 - 3.2. Lorsque l'annulation nous parvient dans les 7 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 80 % du prix du cours.
 - 3.3. Dès que le cours a commencé, son prix est dû intégralement.
4. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

Par ma signature, j'accepte les conditions générales disponibles sur le site internet ainsi que les conditions spécifiques de cette formation.

Lieu et date : Signature :